Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration **Sous-direction du développement professionnel** **Bureaux : ASTER, CONCOURS/ PENSIONS** **Adresse : 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP** **Suivi par :** **Tél. ASTER : 01.49.55.54.74** **Tél. CONCOURS : 01.49.55.80.51** **Réf. interne : plan SAPIN** **Réf. Classement**	**Direction générale de l'administration** **Sous-direction de le gestion du personnel** **Bureau de l'enseignement technique agricole** **Adresse : 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP** **Suivi par :** **Tél. BEPA: 01.49.55.44.07** **Réf. interne : plan SAPIN** **Réf. Classement**

NOTE DE SERVICE
DGA/SDDPRS/GESPER/N2004-1124
Date : 29 mars 2004

Date de mise en application : immédiate

Date limite de pré-inscription : 30 avril 2004

Date de confirmation d'inscription : 7 mai 2004

Nombre d'annexes : 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service d'administration centrale, des services déconcentrés, des établissements d'enseignement et des établissements publics

Objet : Modification de la note de service DGA/SDDPRS/GESPER/N2004-1106 du 22 mars 2004. Concours réservé 2004 d'accès au corps des techniciens de formation et de recherche

Bases juridiques : Textes pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

- décret n°2001-1245 du 20 décembre 2001 portant organisation de concours de recrutement de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et d'examens professionnels de recrutement de fonctionnaires de l'Etat de catégorie C réservés à certains agents non titulaires au titre du ministère de l'agriculture et de la pêche;
- arrêté du 20 décembre 2001 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours et des examens professionnels réservés d'accès à divers corps de catégorie B du ministère de l'agriculture et de la pêche;

- décret n°2001-834 du 12 septembre 2001 relatif à la reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes requises pour se présenter aux concours et examens professionnels réservés
- arrêté du 20 décembre 2001 fixant les règles de fonctionnement et de constitution des commissions instituées par le décret n° 2001-834 du 12 septembre 2001;
- décret modifié n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Résumé : La présente note de service modifie les dates de préinscription et de dépôt des dossiers pour le concours réservé d'accès au corps des techniciens de formation et de recherche au titre de l'année 2004

Mots-clés : DEPRECARISATION; CONCOURS RESERVES

Plan de Diffusion	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement agricole Etablissements publics	**Pour information** : IGA IGIR et IGVIR Syndicats

En application des dispositions de l'article 1er de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et des décrets pris pour son application, un concours réservé est organisé en 2002 pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche dans les branches d'activité professionnelle suivantes :

- B.A.P.1/ services collectifs :7 postes*
- B.A.P.2 :/ documentation, information, communication, sciences humaines et sociales : 2 postes*
- B.A.P.3 : mathématiques, informatique, technologies industrielles et de l'aménagement: 2 postes*
- B.A.P.4 : sciences et techniques du vivant, sciences cliniques : 1 poste*

Total : **12 postes** *

*sous réserve de l'arrêté à paraître au *Journal officiel* fixant le nombre de postes ouverts.

CALENDRIER

Date limite de pré inscriptions : **30 avril 2004**

Date de l'épreuve orale : **du 2 au 4 juin 2004 à PARIS.**

RECUEIL DES CANDIDATURES

Les pré-inscriptions se feront par voie télématique sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr jusqu'au 30 avril 2004 à minuit.

Les candidats recevront par la voie postale une confirmation d'inscription qui devra être retournée signée le 7 mail 2004 au plus tard à l'adresse qui y sera indiquée.

Les renseignements relatifs au concours réservé des techniciens de formation et de recherche pourront être obtenus auprès de Mmes Annick ROUZEE-MOREL (tél : 01.49.55.42.73) - mèl : annick.rouzee.morel@agriculture.gouv.fr

Le sous-directeur du développement professionnel
et des relations sociales

Philippe de Chazeaux